

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour la création d'un service de parrainage de proximité et de mentorat
en faveur des enfants placés en protection de l'enfance

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : **le 1^{er} décembre 2023**

Date limite de dépôt de candidature : **31 janvier 2024**

1. Qualités et adresses des autorités compétentes

Monsieur le Président du conseil départemental du Morbihan
Direction générale des interventions sanitaires et sociales
Direction de l'enfance et de la famille
64 rue Anita Conti
56000 – VANNES Cedex

2. Contenu du projet et objectifs poursuivis

Le département du Morbihan lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations susceptibles de développer et coordonner la mise en œuvre d'un dispositif de parrainage et de mentorat à l'échelle du département au profit des enfants du Morbihan bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance ou dans un cadre de prévention.

La mise en œuvre du projet est prévue au **1^{er} juin 2024**.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt est annexé au présent avis. L'avis d'appel à manifestation d'intérêt et le cahier peuvent être téléchargés sur le site Internet du département du Morbihan www.morbihan.fr.

Ils pourront également être adressés par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de la direction de l'enfance et de la famille du département du Morbihan à l'adresse électronique suivante : direction-enfance-famille@morbihan.fr

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

L'ouverture des dossiers de candidature se déroulera à l'expiration du délai de réception des réponses. Les dossiers parvenus après la date limite ne seront pas recevables.

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par le département selon 3 étapes :

- 1) Vérification de la régularité administrative des candidatures et du caractère complet des dossiers, conformément aux articles R.313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- 2) Vérification de l'éligibilité du projet des critères minimums spécifiés, à ce stade, l'instruction des dossiers manifestement étrangers au cahier des charges ne sera pas engagée,

3) Analyse de fond des projets en fonction des critères de sélection.

Les projets seront ensuite examinés et classés par la commission d'information et de sélection d'appel dont la composition est fixée par arrêté du Président du conseil départemental du Morbihan.

La liste des projets par ordre de classement puis la décision d'autorisation seront publiées au recueil des actes du département du Morbihan.

Une décision individuelle sera notifiée à chaque candidat.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Chaque candidat devra adresser un dossier de candidature, en une seule fois, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception avant le 31 janvier (le cachet de la poste ou le récépissé faisant foi) sous la forme suivante :

- deux exemplaires en version papier ;
- une version dématérialisée (clé USB).

Le dossier de candidature doit être adressé à :

- Monsieur le Président du conseil départemental du Morbihan
Direction générale des interventions sanitaires et sociales
Direction de l'enfance et de la famille
64 rue Anita Conti
56000 – VANNES Cedex.

Les dossiers seront insérés sous deux enveloppes cachetées.

L'enveloppe interne devra obligatoirement comporter les mentions suivantes :

« Documents confidentiels - appel à manifestation d'intérêt parrainage et mentorat ».

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées jusqu'au 31/12/2023 par messagerie à l'adresse suivante direction-enfance-famille@morbihan.fr. Une réponse sera apportée à l'ensemble des candidats au plus tard le 15/01/2024.

6. Calendrier

L'appel à projet est lancé le 1^{er} décembre 2023. Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard 31 janvier 2024. La tenue prévisionnelle de la commission d'appel à projet est programmée en mars 2024 avec audition des candidats ayant remis une proposition recevable. La mise en place du dispositif est prévue en 1^{er} juin 2024.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT